

La rénovation de la cité Bruno ne fait pas l'unanimité des riverains

Bruno, l'une des cinq cités jugées remarquables par l'UNESCO, est en chantier. Afin de se conformer au plan qui prévoit d'uniformiser le quartier et lui redonner son cachet d'antan, les locataires vont devoir détruire certains aménagements aux abords des maisons. Ils ne veulent pas en supporter le coût.



Les tranchées sont creusées afin d'y faire passer les réseaux EDF et de télécommunications. La rénovation des façades et abords de maisons se fera dans un deuxième temps. Ce type de clôture devra être enlevé.



Les tranchées sont creusées afin d'y faire passer les réseaux EDF et de télécommunications. La rénovation des façades et abords de maisons se fera dans un deuxième temps. Ce type de clôture devra être enlevé.

PAR CHRISTOPHE LE COUTEUX
hemih@lavoxidunord.fr

DOURGES. Depuis le début du mois d'octobre, les grands travaux ont débuté dans la « vieille » cité Bruno, théâtre d'une vaste opération d'amélioration d'urbanisme devant durer 34 mois. Elle était prévue de longue date mais en 2012 l'inscription du bassin minier sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO a changé la donne et haussé l'exigence qualitative. En conséquence, la rénovation de cette « cité remarquable » se fait sous la conduite

des architectes des Bâtiments de France et doit répondre à un cahier des charges rigoureux... qui n'est pas du goût d'une bonne partie des locataires. Lors d'une réunion publique en présence des différents intervenants (trois jours avant le début des travaux), ils ont appris qu'ils allaient devoir modifier les abords de leurs habitations.

La nouvelle norme impose, à la démarcation des parcelles, des grillages souples et des troènes. « Les gens ont posé des thuyas, des sapins, des panneaux de bois, voire les garages. Maisons et Cités leur a donné son autorisation, et ils vont devoir les supprimer, déplore

Malik Hamby, locataire. On a l'impression qu'on nous demande des sacrifices. Si on doit démonter, il faut qu'il y ait une indemnisation. »

« On a l'impression qu'on nous demande des sacrifices. Si on doit démonter, il faut qu'il y ait une indemnisation. »

Djamel Belaid, autre locataire, a fait installer un portail métallique encadré de pilastres en

Pierre, il y a six ans. La nouvelle norme impose un portail bois avec contour métallique. « Avec la main-d'œuvre, ça m'a coûté 2 800 €. Les gens qui s'occupent des travaux m'ont dit de tout mettre sur le Bon coin. On m'a dit aussi que si je n'étais pas content je n'avais qu'à démarcher... » « Il n'y a que les locataires qui sont concernés, pas les propriétaires, où est l'uniformité ? », s'égaie Malik Hamby.

Une pétition a recueilli une cinquantaine de signatures de résidents regrettant « avoir été mis devant le fait accompli » et « un manque de dialogue ».

Ils réclament que les « positions des intervenants soient reconsidérées ». ■

EN CHIFFRES

8 millions d'euros : c'est le montant total des travaux. 4 millions à charge de Maisons et Cités pour la rénovation des façades, allées, clôtures, l'environnement et la gestion des eaux pluviales (avec infiltration sur la parcelle). Quatre millions pour la rénovation des espaces publics, sous maîtrise d'ouvrage de la CAHC (enfouissement de réseaux, assainissement, eau potable, aménagements paysagers, voirie).

Bernard Martin, premier adjoint au maire, et lui-même résidant de la cité Bruno « déplore le mécontentement des riverains mais la municipalité n'est pas décisionnaire. C'est une contrainte qui repose sur Maisons et Cités ».

Concernant le démantèlement des installations et son remplacement par des troènes et clôtures souples, « j'interviendrai pour que tout ce qui sera établi soit sans frais pour nos résidents », assure l'adjoint qui relativise la portée des récriminations : « La pétition comporte une cinquantaine de signatures sur 170 maisons. Beaucoup

La Ville relativise

de gens viennent me dire qu'ils sont très satisfaits de ce qui se passe dans la cité. La mise en conformité, l'enfouissement des réseaux, la mise à niveau des voiries donnent satisfaction. » Sur le nombre de places de stationnement, M. Martin maintient que « le nombre sera identique, une aire de stationnement sera installée sur chaque maison ».

Et autour de la salle Bruno ? « On est en train de revoir le sujet », concède-t-il. Quant à l'information tardive des riverains : « Il y a eu des réunions publiques en 2009 et 2010... Les gens sont avisés depuis longtemps. » ■

MAISONS ET CITÉS : « PAS D'INDEMNISATION PRÉVUE »

Michel Pinte, directeur de l'agence Maisons et cités de Billy-Montigny : En quoi le classement influence la rénovation du patrimoine ? « À l'origine, le traitement des façades devait se faire par un sablage. Le dossier UNESCO nous impose des traitements différenciés, avec des coûts supplémentaires. Nous devons peindre les façades pour redonner l'aspect d'origine des maisons, c'est plus cher qu'un traitement normal. De nombreuses habitations de la cité possèdent des équipements qui ne cadrent pas avec le plan défini par le projet d'urbanisme. »

« Nous avons des exigences très particulières, en matière d'architecture, on ne peut pas y déroger. C'est une demande des Architectes des Bâtiments de France. Nous sommes un peu pris au piège, on est un peu dans l'expectative. »

Y aura-t-il des dédommagements des locataires ?

« Au départ, il n'est pas prévu d'indemnisation. Les autorisations que nous accordons, pour installer des portillons par exemple, le sont tous jours à titre précaire et révoquant. On peut prendre en considération les demandes de dédommagement et les étudier sans certitude d'aboutir. S'il n'y a pas eu d'autorisation, c'est le démontage automatique. »